

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-40

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL
AU 26^{ème} CONGRES MONDIAL
DES CANAUX ET VOIES NAVIGABLES (WCC 2013)

Ce 26^{ème} congrès **mondial** aura lieu à Toulouse du 16 au 19 septembre 2013 sous l'égide de la Ville de Toulouse et de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

Le congrès lui même regroupera entre 250 et 400 participants, et accueillera des professionnels venus du monde entier.

Un éducteur sera organisé depuis Avignon jusqu'à Toulouse (du 12 au 15 septembre) puis de Toulouse à Bordeaux (du 20 au 24 septembre) incluant Montech et Moissac pour les congressistes et accompagnants.

Le Tarn-et-Garonne est associé à ce congrès compte tenu des actions touristiques et d'aménagements réalisées depuis 1992 avec notamment la réhabilitation de la Boucle du Tarn et l'ensemble des communes traversées par cette voie d'eau ayant réalisé les travaux d'aménagements comme à Valence d'Agen, Moissac, Castelsarrasin, Montech et Grisolles.

Dans le cadre de ce congrès, le Conseil Général est sollicité pour être partenaire de cette manifestation mondiale à travers :

- l'animation d'un stand de 9 m2 qui sera la vitrine des actions conduites par le Conseil Général sur ce volet "tourisme du canal",

- de nombreuses visites sont programmées en Tarn-et-Garonne. Les participants découvriront la Pente d'eau de Montech, le Port Canal du Cacor à Moissac, l'Abbaye et le cloître de Moissac (patrimoine mondial de l'Unesco), ainsi que de nombreuses écluses et villages le long du canal.

En contrepartie d'une aide financière de **15 000 €**, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne sera partenaire de l'événement et en complément d'un stand, bénéficiera des retombées médiatiques liées aux différents aspects de cette importante manifestation (bannières sur Internet, logo sur les programmes, insertion de documentation dans les sacs remis aux participants).

Compte tenu de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers, une subvention de 15 000 € pour la participation du Conseil Général au 26^{ème} Congrès Mondial des Canaux et Voies Navigables qui se tiendra à Toulouse du 16 au 19 septembre 2013 ;
- Précise qu'en contrepartie de cette aide, le Conseil Général partenaire de l'évènement et en complément d'un stand, bénéficiera des retombées médiatiques liées aux différents aspects de cette importante manifestation (bannières sur Internet, logo sur les programmes, insertion de documentation dans les sacs remis aux participants).
- Impute la dépense correspondante à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget principal ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette participation.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,